

ASSR¹



ASSR²



Attestation Scolaire de Sécurité Routière



Qu'est-ce que l'ASSR



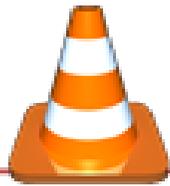
ASSR : Attestation Scolaire de Sécurité Routière

Les élèves entrant en classe de 6e ont acquis à l'école primaire des connaissances et des comportements validés par l'attestation de première éducation à la route (APER).

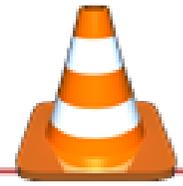
Au collège, l'éducation à la sécurité routière est finalisée par la préparation des deux attestations scolaires de sécurité routière (ASSR) de niveaux 1 et 2.

Les deux niveaux de l'ASSR sont indépendants. Il n'est pas obligatoire d'avoir été reçu au 1er niveau pour se présenter au second niveau. Posséder le 2ème niveau ne donne pas le 1er niveau et ne le remplace pas. L'ASSR de 1er niveau constitue la partie théorique du brevet de sécurité routière.





ASSR niveau 1



ASSR Niveau 1 est organisé :

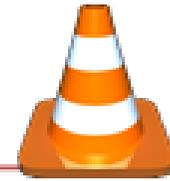
ASSR¹

- pour les classes de 5ème et de niveau correspondant
- pour les élèves qui ont échoué précédemment.
- L'ASSR 1 est obligatoire pour l'obtention du BSR ou Permis AM.





ASSR niveau 2

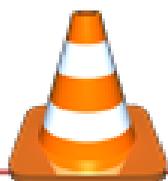


ASSR Niveau 2 est organisé :

ASSR²

- pour les classes de 3ème et de niveau correspondant
- pour les élèves d'autres classes qui atteignent l'âge de 15 ans au cours de l'année civile
- pour les élèves qui ont échoué précédemment.
- L'ASSR 2 est obligatoire pour l'obtention du permis de conduire des catégories A et A1 (motocyclette), B (et AAC) et B1 (permis quadricycle lourd à moteur).





L'examen



L'examen aura lieu prochainement.

Chaque épreuve se présente sous la forme de 20 séquences vidéo illustrant des questions à choix multiples.

Pour répondre aux questions vous passerez l'épreuve sur un ordinateur. **Aussi il faudra prévoir un casque ou des écouteurs filaires pour cette épreuve.**

Les élèves ayant obtenu au moins la note de 10/20 à l'épreuve se voient attribuer l'ASSR correspondante.

Un élève recalé à l'examen peut se présenter à l'épreuve de rattrapage. Cette session aura lieu avant fin juin 2023.





L'examen



Après la réussite à cet examen, les élèves se verront remettre un diplôme.



Ce diplôme devra être conservé et fourni à l'auto-école lors des différentes épreuves (BSR et permis)

